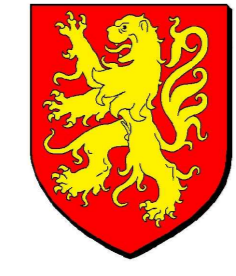


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE
COPPONEX



Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan des périmètres

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 24/10/2018, approuvant le P.L.U. de Copponex,
Monsieur Le Maire, Julian MARTINEZ

PLAN N°3-2b	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 24/10/2018	N°2 N°3	N°1 N°2 N°3
Mise au point			
territoires demain	CONCEPTION B.E. - DESSIN DAMIEN CARREL GEOMETRIE - EXPLOIT	FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2016

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UHC: Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- UHi: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- UHN: Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement
- UE: Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEr: Secteur à vocation spécifique d'équipement de gestion du domaine autoroutier

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AUHG-oap1: Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- AUHG-oap2: Secteur urbanisé à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

- A: Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- N: Zone naturelle protégée
- Ne: Secteur équipé à caractère naturel dominant

A titre indicatif:

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

AUTRES

Éléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

Éléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager
- Bâti d'intérêt patrimonial et architectural
- Secteur Bâti d'intérêt patrimonial et architectural
- Cône de vue

Éléments identifiés au titre de l'article L.151.23 du CU

- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Trame végétale (haies bocagères)
- Trame végétale (dont vergers)
- Corridor écologique

Éléments identifiés au titre de l'article R.151.31 du CU

- Canalisation de transport de Gaz
- Zone non aedificandi et non sylvandi liée à la canalisation de gaz
- Zone de SUP1 liée à la canalisation de gaz

Éléments identifiés au titre de l'article R.151.34 du CU

- Secteur de consultation de RTE
- Le ou passage d'un ouvrage aérien de transport d'électricité

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

